

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOTI DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c la ligne
Réclamations... 50 c.



M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Table with multiple columns showing train schedules, departure times, and arrival times for various stations like Cahors, Mercuès, Parnac, etc.

Cahors, le 13 mars 1873.

Français.

La discussion du projet de loi de la commission des Trente, touche à sa fin. Un grand nombre d'amendements ont été retirés, et il n'est pas douteux que le projet sera voté sans modification.

La Patrie apprécie dans les termes suivants, ce grand et long débat :

La conversion qu'a faite le gouvernement du côté conservateur et pour lequel il a toute notre approbation, cette conversion a, sur l'état du pays, la plus salutaire influence. Si l'indisposition de M. Thiers n'était pas venue, au lendemain de son discours, effrayer le public, intimider les affaires et les intérêts, un élan considérable se trouvait donné au commerce. Nous sommes donc dans le vrai, quand nous mettons le salut du pays dans l'union de M. Thiers avec la majorité conservatrice ; nous souhaitons aussi plus que jamais que cette union dure et se consolide, et nous tâcherons d'apporter notre petite pierre à la reconstruction de ce précieux édifice, laquelle, à notre grand regret, s'est trouvée trop souvent interrompue et a paru même abandonnée. Qu'elle reprenne maintenant sans plus de retard et surtout sans interruption volontaire de la part du gouvernement.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

L'indisposition de M. Thiers n'aura pas de suites. Dans peu de jours l'illustre homme d'Etat aura retrouvé toute sa merveilleuse activité physique et intellectuelle. La Providence, cette fois, ne nous a pas tenu rigueur. Elle nous conserve, plein de vie, de force et d'intelligence, le spirituel vieillard dont la précieuse existence est en ce moment la seule barrière entre la République provisoire et le chaos définitif.

Voilà qui va fort bien. Maintenant cependant que l'alerte est passée, réfléchissons un peu. Supposons que les choses eussent tourné d'une autre manière. Supposons que M. Thiers fût resté valétudinaire. Supposons seulement qu'après cette indisposition, et par mesure de précaution, l'exercice de la parole publique eût dû lui être interdit. Quel étrange coup du sort ! que de prévisions déjouées ! que de combinaisons bouleversées !

Quoi ! voilà trois mois que l'on discute la question de savoir dans quelles occasions et suivant quel cérémonial, M. Thiers doit parler ! et une vulgaire indisposition déciderait qu'il ne parlera plus du tout ! une crampe d'estomac mettrait fin à un débat qui a divisé et qui divisera encore les meilleurs esprits ! Ne serait-ce pas le cas de faire un retour sur la fragilité des calculs humains, et de s'écrier avec le poète : « Malheureux que nous sommes ! Dans quel aveuglement vivons-nous ? au milieu de quelles obscurités, de quels périls, parcourons-nous notre misérable carrière ! »

L'amendement présenté par M. Lucien Brun n'a réuni que 160 voix. Des différents efforts tentés par certains groupes conservateurs contre le projet de la commission, celui qui avait pour expression la proposition de M. Lucien Brun était le plus sérieux. L'échec de cette proposition est un avertissement dont nous espérons que la signification ne sera pas perdue. 135 irréconciliables, c'est beaucoup, c'est trop, mais enfin ce nombre est peu élevé si on se reporte au langage que les journaux d'extrême droite tenaient ces derniers jours. Ces journaux comptaient que les députés qui obéiraient à leur conseil et s'associeraient à leur entreprise contre l'œuvre de la commission, seraient de 200 à 250. Le scrutin a donné tort à ces prévisions et montré que les dispositions générales de la majorité ne sont pas fidèlement traduites par les journaux de l'extrême droite.

M. Lucien Brun s'est élevé contre les hommes politiques qui tiennent compte des « circonstances ». Voilà un singulier reproche ! La politique serait sans doute bien simplifiée si elle consistait à appliquer dans toute leur rigueur des principes absolus. C'est le procédé commode dont les radicaux se sont servis de tout temps. Mais les hommes d'Etat qui, à quelque parti qu'ils appartiennent, ont écouté plus la raison que la passion dans la conduite des affaires publiques, ont toujours réglé cette conduite par l'observation des « circonstances ». Ils ont traité humainement des affaires humaines, et on leur a su gré de leur expérience et de leur connaissance des choses et des hommes comme des qualités les plus nécessaires au rôle dont ils étaient chargés.

Si les renseignements que nous recevons des départements sont exacts, on a quelque peine à comprendre, loin de Versailles, la conduite et le langage des dissidents de la majorité. Les esprits qui sont ordinairement éloignés des débats parlementaires sont tout déconcertés d'apprendre que les députés de l'extrême droite se sont alliés avec les députés de la gauche la plus radicale contre l'œuvre de la commission ; mais ce qui les blesse surtout, c'est quand ils voient que des hommes comme M. Lucien Brun et ses amis, maltraitent une commission qui représente en définitive et comme en résumé l'Assemblée et l'attaquent avec la même vivacité que pourraient le faire des partisans de la dissolution. Où irions-nous si les conservateurs des départements, après avoir d'abord blâmé ces divisions de la majorité parlementaire, allaient peu à peu s'y accoutumer et les imiter ? Le beau résultat vraiment si, sur tous les points du territoire, dans chaque département et dans chaque ville, les amis de M. Lucien Brun se mettaient à batailler contre les amis de la commission des Trente. Ce serait la dislocation complète du parti conservateur.

Paris-Journal.

Dans la dernière semaine du mois de février le Militair-Wochenblatt de Berlin a publié des renseignements officiels sur les pertes de l'armée allemande durant la campagne de 1870-71. Nos ennemis déclarent avoir perdu sur les champs de bataille, tant tués que blessés, 127,867 hommes. Voilà le total, le

quel se décompose en hécatombes partielles : il a péri par exemple 20,577 hommes dans la seule journée de Gravelotte, qu'on appelle Saint-Privat en Allemagne, tandis que le siège de Paris qui a duré du 19 septembre 1870 au 28 janvier 1871, n'a coûté aux assiégés que 11,563 hommes.

Qui en près de cinq mois, les 500,000 défenseurs de Paris, nos forts, nos remparts, nos canons, nos proclamations à outrance, ont mis 11,563 envahisseurs de la patrie hors de combat, pas un de plus.

A Wœrth, — que nous appelons Frœschwiller, — les 40,000 hommes de Mac-Mahon, en un jour, avaient fait mordre la poussière à 10,350 Allemands, mille de moins, seulement mille de moins, vous avez bien lu, que les 500,000 brailleurs de Paris, parmi lesquels il y eut une poignée inutile de héros et de martyrs dignes de tous nos respects, n'en purent exterminer dans les quatre mois et demi que dura notre siège.

Sur le chiffre total de 127,867 hommes perdus sur les champs de bataille par l'Allemagne, l'armée du Rhin à elle seule (qui n'atteignait pas 250,000 hommes) en a coûté 76,000 à l'ennemi, de son propre aveu. Si cette noble armée a succombé sous le nombre, sous les erreurs, sous les fatalités accumulées, du moins ce ne fut pas sans vendre chèrement sa défaite. Il n'est rien d'éloquant comme ces chiffres pour plaider la cause de l'armée du Rhin, et de l'armée française en général, contre les déclamations des brailleurs de clubs.

Brailleurs de clubs ou avocats disert du parti républicain, c'est tout un, au point de vue de la sincérité, ou de la clairvoyance du patriotisme. Est-ce que depuis le jour où le coup de foudre de Sadowa retentissant à l'horizon vint démontrer la nécessité de mettre sur un pied nouveau la France armée, est-ce que depuis le jour où le regretté maréchal Niel, lisant dans l'avenir, vint au nom du gouvernement d'alors demander au Corps législatif la réorganisation militaire du pays, l'opposition libérale d'alors, républicaine in petto, les dictateurs en herbe qui devaient porter fleurs et fruits au 4 septembre 1870, firent autre chose que prêcher dans le parlement et dans la presse la vanité des armées permanentes, des armées exercées, saper la discipline et jongler de la légende de 92 ?

Ouvrons le Moniteur de 1867 ; pendant toute la session, c'est M. Jules Simon (aujourd'hui ministre de l'Instruction publique) qui répond aux projets de réorganisation militaire : « La grande affaire pour qu'une armée soit invincible, ce ne sont point des soldats et les canons, c'est la liberté ! »

C'est M. Ernest Picard (aujourd'hui ambassadeur de la République française à Bruxelles, où il ne réside guère) qui demande « par quelle aberration, en présence des forces et des succès de la Prusse, le gouvernement peut songer à chercher les forces de la France dans l'exagération du nombre d'hommes. » Au nom de la gauche, M. Picard proposait, par voie d'amendement, « la suppression absolue des armées permanentes et leur remplacement par des gardes nationaux... »

Autant aurait valu, l'exemple l'a bien prouvé, hélas ! demander la suppression de la France... C'est M. Pelletan s'écriant : « Nous voulons une armée qui n'en soit pas une... »

L'armée que nous a donnée le 4 septembre, n'est-ce pas ?

C'est M. Garnier-Pagès, signifiant, du fond de son faux-col, au gouvernement, qu'il n'y a qu'une bonne organisation militaire : la levée en masse.

Il fallait désarmer la France pour désarmer le gouvernement qu'elle s'était donné et qui déplaisait à ces messieurs. Ces lugubres comédiens ne rêvaient que désarmement et république. Toujours la république, et jamais la patrie ! Ils n'obtinrent pas le désarmement, mais ils empêchèrent, ils amoindrirent, ils entravèrent la réorganisation demandée par le ministre de la guerre réclamée par les nécessités. On sait quel fut le résultat. Ces messieurs y gagnèrent une révolution greffée sur une invasion, quelques mois de pouvoir et le mot République substitué au mot Empire en tête des actes publics. La France perdit à ce jeu deux provinces, cinq milliards et son vieux patrimoine de gloire et d'influence.

Ah ! il n'y a de vrai, en matière d'organisation militaire, que la levée en masse, monsieur Garnier-Pagès ! Ah ! vous vouliez une armée qui n'en soit pas une, monsieur Jules Favre ! Ah ! il vous fallait la suppression absolue des armées permanentes et leur remplacement par des gardes nationaux, monsieur Ernest Picard ! Et vous, monsieur Jules Simon, encore ministre, toujours ministre, vous proclamiez que, sur les champs de bataille, c'est la liberté et non les soldats et les canons qui est invincible ! Eh bien ! nos défaites et nos douleurs suprêmes, qui ont commencé précisément le jour où la révolution mit votre système en pratique, vous a-t-il assez cruellement démontré à nos dépens à quel point vous étiez des traitres ou des aveugles !

Jusqu'au 4 septembre, nous nous sommes battus comme des lions terribles mêmes dans leurs revers. A partir du 4 septembre, avec la levée en masse, les gardes nationaux et sous le régime des proclamations républicaines substituées à la discipline et à l'organisation régulières, la nation ne fournit plus que des troupes pour la boucherie.

Les Allemands ont perdu : à Wœrth, 10,530 hommes ; à Spickeroo, 4,000 ; à Borny, 6,000 ; à Rezonville, 14,820 ; à Gravelotte ou Saint-Privat, 20,577 ; à Sedan, 9,032 hommes... Autour de Paris, en quatre mois et demi, 11,563 hommes !

Voilà comment la désorganisation, — que vous appelez la liberté, — nous rendit invincibles !

Voilà comment votre république nous désarma, nous acheva, nous livra.

Et c'est vous qui avez osé appeler traitres les généraux malheureux qui portèrent du moins à l'ennemi autant de coups que vous en avez portés, vous, à la patrie !

Ce sont les acteurs de ces combats de géants qui s'appellent Wœrth ou Gravelotte que vous avez flétris du nom de capitulards ! Eux, ils ne chantaient pas la Marseillaise, ils n'en délayaient pas les couplets en mauvaise prose de cabaret ; ils tuaient et ils mouraient. Ils ont tué à l'Allemagne 20,577 de ses enfants dans la seule journée de Gravelotte, qui mit en ligne 170,000 Français. Nous ne sommes pas l'avocat du maréchal qui commandait à cette armée de héros, nous ne nous sommes jamais prononcés pour ou contre lui, attendant les ré-

« Résultats de l'enquête et les décisions de la justice; mais si nous étions son avocat, il nous semble que nous trouverions un argument sans réplique dans le chiffre des pertes infligées sous son commandement, en quelques heures, à un ennemi supérieur en nombre, comparé aux résultats dérisoires des cinq mois de lutte à la débâcle autour de Paris.

Assemblée nationale.

Nous recevons de Berlin d'assez graves nouvelles qui concernent le prince de Bismarck; il serait menacé d'aliénation mentale. Depuis plusieurs années, ce personnage est sujet à des accès nerveux qui l'obligent de passer des mois entiers dans sa terre de Varzin. D'un caractère plein d'orgueil et d'emportement, M. de Bismarck ne supporte aucune contrariété, aucune contradiction, et se livre souvent, soit auprès de ses employés, soit dans le sein de sa famille, à des violences qui deviennent de véritables actes de folie.

M. de Bismarck, par suite de sa vanité, a même toujours supporté difficilement l'autorité de l'empereur Guillaume, sur le compte duquel il tenait souvent les propos les plus déplacés. On l'a vu, dans diverses circonstances, à la cour de Berlin, sortir fureux du cabinet de l'empereur; et un jour, il ferma si violemment la porte, que la serrure sauta et, comme le chambellan de service, tout ébahi, exprimait son étonnement au premier ministre, celui-ci répondit: Est-ce qu'il n'y a pas des serruriers à Berlin?

M. de Bismarck n'a jamais pardonné à l'empereur Guillaume de n'avoir pas, après la dernière guerre, donné à son principal conseiller le titre de prince d'Alsace et de Lorraine, comme témoignage historique de la part prise par M. de Bismarck à cette conquête; il affecte de dédaigner son titre de prince tout court.

Ces emportements du caractère de M. de Bismarck n'ont pas été étrangers aux dernières modifications ministérielles, qui ont eu pour but de rendre sa présence moins assidue auprès de la personne de l'empereur et dans le conseil des ministres.

Certains actes récents de la politique de M. de Bismarck semblent indiquer, en effet, qu'il ne jouit pas de tout son bon sens, et les excès de son orgueil deviendront le juste châtement de tous ses attentats contre la justice, la liberté et le droit.

Ordre.

Les députés de la réunion de l'Appel au Peuple ont tenu séance dimanche 9 mars.

La discussion de l'amendement de M. Hervé de Saisy à la séance de la veille a naturellement appelé la réunion à s'entretenir de la question de l'Appel au Peuple. Les députés partisans de cette doctrine avaient dans une séance antérieure résolu de ne pas se mêler au débat soulevé par cet amendement, soit parce qu'il semblait trop restrictif, soit parce que la discussion leur paraissait prématurée.

Mais la réunion a constaté que les communications parvenant des départements démontraient les progrès marqués de l'opinion publique dans cette direction. L'Appel au Peuple est partout considéré comme la seule voie par laquelle les pouvoirs publics pourront sortir des embarras inextricables qui les entourent et les menacent. Les membres de la réunion ont persisté dans leur résolution de porter ce grave sujet à la tribune, mais en même temps de ne pas le faire avant que la question de la libération du territoire soit entrée dans une phase telle que le moment de sa solution définitive puisse être prévu avec certitude.

Une Réponse à Hyacinthe Loyson.

On sait que M. Loyson, dit Hyacinthe, a osé déclarer, dans le Journal des Débats, qu'il était appelé à Genève par trois cents catholiques. Il a reçu, à ce sujet, le démenti suivant, qui est des plus nets et dont il n'a rien dit, et que le Journal des Débats n'aura probablement pas la loyauté de reproduire:

« Genève, le 7 mars.

« Monsieur

« Une lettre signée de votre nom, que publie le Journal des Débats, dit que vous avez été appelé à Genève au nom de trois cents catholiques.

« Dans notre ville, ceux qui vous ont appelé n'ont jamais osé ni publier leurs noms ni affirmer leur nombre. Un journal libéral de Genève,

la Suisse radicale, raconte, en effet, sur des témoignages authentiques, que l'Assemblée, au nom de laquelle vous êtes appelé, était composée de cent quatre-vingts assistants tout au plus, sur lesquels cinquante Français, la plupart réfugiés de la Commune. Un d'entre eux a développé dans un discours la pensée que ce n'était faire qu'un pas inutile en accédant à une Eglise catholique dissidente. Ce qu'il faut faire, a-t-il dit, c'est de renoncer à tous les cultes chrétiens, de quelle confession qu'ils soient. Il n'a pas été contredit par aucun des assistants.

« Ce journal nomme le président de cette assemblée, qui est connu depuis longtemps comme libre-penseur déclaré.

« Vous avez été trompé, monsieur, sur le nombre et les dispositions de ceux qui vous appellent. Evidemment, ils ne sont pas catholiques, puisqu'ils ne paraissent jamais dans les églises et que le chef de leur assemblée n'a pas même permis, il y a peu de mois, malgré les instances de sa famille, que son père reçut les honneurs de la sépulture chrétienne.

« Nous n'insistons pas, monsieur, sur ce qu'il y a de peu digne et de peu courageux à vous faire l'instrument des persécuteurs de l'Eglise, en venant à Genève user contre notre foi et nos prêtres dépossédés, de la liberté de parole refusée à notre évêque exilé. Il n'y a là ni un acte de foi, ni un acte de liberté, ni un acte d'honneur.

« Agréez, monsieur, l'expression de notre douleur de catholiques opprimés.

- P. Grosset, libraire,
Guillemain père, membre du conseil de fabrique de Saint-Germain.
Ch. Ravier, négociant.
J. Magnier, rentier, membre de la fabrique de Saint-Germain.
Aug. Aubert, rentier.
Ant. Schiltz, rentier, membre du conseil de fabrique de Saint-Germain.
Rivolley, négociant.
Durand, instituteur.
M. Mehling, directeur d'assurances.
Chevalier, instituteur.
John Dupond, commis.
Deeraux, négociant.
H. Tremblay, libraire.
Debaut, libraire.
Pedrazzini.
Ph. Guillermin.

Nouvelles d'Espagne.

On lit dans la Liberté :

« Les nouvelles d'Espagne deviennent de plus en plus rares, et l'Agence Havas, aux informations de laquelle nous sommes réduits pour le quart d'heure, grâce sans doute aux exploits de M. le curé de Santa-Cruz et de ses associés, se contente de nous apprendre que les soldats se battent bravement au cri de: Vive la République!

« Nous ne demandons pas mieux que de le croire. Mais comment des soldats peuvent-ils se battre bravement contre des bandes qui n'ont jamais attendu la rencontre des troupes qui les poursuivent » (sic). L'Agence Havas serait bien aimable de nous expliquer comment elle conçoit la chose.

Madrid, 10 mars.

Le bruit court que M. Martos, président de l'Assemblée, donnera sa démission.

Les carlistes ont détruit le viaduc d'Ormaiztegui sur le chemin de fer du Nord. Les communications avec la France sont par suite interrompues.

Les carlistes ont arrêté le train de Valence à Taragone et se sont emparés des correspondances officielles.

M. Figueras est arrivé à Valence et s'embarquera aujourd'hui pour Barcelonne où il arrivera demain.

Aujourd'hui ont eu lieu, dans cette ville, trois manifestations des internationalistes et des soldats. La députation provinciale a décidé de licencier les soldats et de recruter des volontaires pour combattre les carlistes.

Depuis deux jours les murs de Barcelonne sont tapissés d'affiches rouges signées par les dignitaires de l'Internationale, qui déclarent que les carlistes n'ont rien fait pour corrompre l'armée et que ce sont eux qui ont conseillé aux soldats d'abandonner leur casernes et de rentrer chez eux.

Une dépêche privée fait connaître que l'ex-général Cluseret a été expulsé de Lisbonne, où il s'était réfugié, après avoir été chassé de Madrid.

Chronique locale

VOLONTAIRES D'UN AN.

AVIS. — MM. les maires sont priés de rappeler aux pères, mères ou tuteurs des jeunes gens nés en 1852 et qui ont contracté l'engagement conditionnel d'un an, qu'ils doivent, indépendamment des formalités prescrites pour l'engagement, faire inscrire ces jeunes gens sur les tableaux de recensement de la commune où ils ont leur domicile légal, afin qu'ils puissent concourir au tirage au sort de la classe de 1872 à laquelle ils appartiennent par leur âge.

Lundi matin sont partis de Cahors, les volontaires d'un an qui vont rejoindre leur corps à Périgueux.

Les volontaires d'un an, dit le Progrès libéral, ont été incorporés le 10 dans les régiments où ils vont commencer le rude apprentissage de la vie de soldat.

Les prescriptions du règlement de service qui leur sera appliqué sont assez rigoureuses; mais ces jeunes gens, comme leur famille, comprendront qu'il était nécessaire de les assujettir à une discipline sévère.

D'après des renseignements dignes de foi, le nombre total des engages volontaires d'un an, pour toute la France et l'Algérie est d'environ 8,800.

On lit dans le Libéral d'Indre-et-Loire :

En vertu d'une décision ministérielle, les jeunes gens des classes de 1867, 1868, 1869, 1870, qui ont fait partie de la garde nationale mobile et qui sont classés aujourd'hui dans la réserve de l'armée active, à partir du 1er janvier 1873, seront maintenus dans cette réserve jusqu'à la libération du service de réserve prononcée en faveur des jeunes gens appartenant aux mêmes classes qui ont été compris dans les contingents de l'armée active.

En conséquence de cette décision ministérielle, les dates de la libération sont fixées de la manière suivante :

- Le 30 juin 1877 pour la classe de 1867.
Le 30 juin 1878 pour la classe de 1868.
Le 30 juin 1879 pour la classe de 1869.
Le 10 août 1879 pour la classe de 1870.

Nous laissons à notre confrère d'Indre-et-Loire la responsabilité de cette nouvelle.

On nous écrit de Pradines :

Un affreux accident est arrivé le 9 mars au village de Flottes; le nommé Arnaudot, ouvrier mineur, âgé de 51 ans, a été tué par l'explosion d'une mine qu'il venait de charger.

Horriblement blessé, il n'a vécu que quelques secondes. C'était un honnête travailleur, il laisse sa veuve avec quatre enfants.

Un éboulement s'est produit le 12 au matin, à quelques distance de l'Eglise Notre-Dame, à Cahors, voisine du Mont Saint-Cyr. Un bloc d'environ 8 mètres cubes, s'est détaché du mont et dans sa chute a rompu le parapet, et encombré la route. Un paysan conduisant une charrette était à dix pas à peine du lieu, quand l'éboulement s'est produit. Il peut se flatter de l'avoir échappé belle.

Une jeune fille de 8 ans, Lucie Fraysse, trouva le 11 mars, une liasse de billets de banque dans la rue du Lycée, à Cahors. Elle revint chez elle, et son père, honnête cordonnier de la rue Nationale, s'empressa de déposer cette somme au bureau de police.

Mais, ce n'était pas tout ce qu'avait perdu le nommé Québre, domestique de M. Alazard: de la somme de 930 fr. égarée par lui, 215 fr. environ avaient disparu.

On présume que cette somme aura été soustraite, tandis que l'enfant, avant d'aller au logis, s'amusait avec les billets. La police fait d'actives recherches pour découvrir l'auteur de ce vol.

La lettre suivante, que M. le commissaire général de France près l'exposition universelle de Vienne, vient d'adresser aux chambres de commerce, intéresse tous les producteurs vinnicoles qui désirent figurer à cette exposition :

« Monsieur le président,
« Beaucoup d'exposants me demandent si

nous avons à Vienne des caves dans lesquelles ils pourront placer les vins destinés à passer à l'examen du jury.

« Je vous serai très obligé de vouloir bien informer les intéressés, par la voie de la presse locale, que de magnifiques caves sont assurées dans la ville, par les soins de la commission impériale et royale autrichienne, pour les vins des exposants français.

« Veuillez agréer, etc.
« Le commissaire général en France,
« Du Sommerard, »

Ont lit dans la Gazette du Languedoc :

L'affaire des Frères de la doctrine chrétienne contre la municipalité de Toulouse est venue aujourd'hui à l'audience du tribunal civil. L'appel de la cause, l'avocat de la ville a demandé une remise la plus longue possible, à quinze tout au moins, sous le prétexte que la ville n'était pas prête à plaider. Il a ajouté que le conseil municipal a demandé un rapport, qui devait lui être soumis demain ou après-demain, et qu'il convenait d'attendre jusqu'à ce qu'il en eût délibéré.

L'avocat des Frères, M. Timbal, a fait observer que, depuis le mois de septembre, la municipalité toulousaine avait eu tout le temps de délibérer et de se préparer; il a insisté pour que le tribunal retint la cause et passât outre et le tribunal, faisant droit à ces conclusions, prononcé un jugement qui condamne par défaut la municipalité de Toulouse à payer aux Frères la somme réclamée par eux avec intérêts. La ville a été, de plus, condamnée aux dépens.

Nous lisons dans l'Union d'Agen :

La situation de l'agriculture ne s'améliore pas. Tous les organes de la presse agricole sont unanimes dans leurs appréhensions, et ce que nous voyons autour de nous, nous fait partager leurs appréciations. — L'humidité de l'atmosphère entretient celle du sol et prolonge beaucoup trop la suspension des labours. L'état des céréales semées en automne est généralement satisfaisant, mais n'est point décisif. Dans cette verdure parfois luxuriante, quelle est la part des mauvaises herbes? Dans cette terre saturée d'eau, comment se comporteront les racines de la tige du blé source féconde de la moisson? Telles sont les questions qui, pour le moment, préoccupent les agriculteurs. L'arrivée du mois de mars qui, ordinairement, sous notre climat, nous donne l'espérance de beaux jours, s'est manifestée par un coup de temps, qui eût causé des ravages affreux s'il fut arrivé à l'époque où la végétation est en pleine activité. Il en est résulté des débordements des petits cours d'eau et une forte crue de la Garonne.

Nous lisons l'avis suivant dans plusieurs journaux de département :

Dans l'intérêt de la colonisation de la Nouvelle Calédonie, l'administration offre aux jeunes filles honnêtes qui voudraient se rendre dans la colonie avec la perspective d'y contracter des mariages avec des colons sérieux :

- 1° Un trousseau au départ;
2° Le passage gratuit;
3° Le logement et la nourriture dans la colonie chez les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, jusqu'à leur placement ou leur établissement;
4° Une dot constituée en bons de terre d'une contenance de quatre hectares.

Mendement de Mgr. l'Evêque pour le Carême de 1873. — Suite.

Le langage de M. de Tocqueville ne saurait être suspect et il a le droit d'être pesé, alors que les nations modernes s'engagent de plus en plus dans les voies de la démocratie.

L'éloquent historien de la civilisation en Europe et en France ne pensait pas autrement, lorsqu'il écrivait de son côté, en 1838, ces paroles non moins remarquables: « La religion, la religion! c'est le cri de l'humanité en tous lieux, en tous temps » sans quelques jours de crise terrible ou de décadence honteuse. La religion, pour contenir ou combler l'ambition humaine! La religion, pour nous soutenir ou nous apaiser dans nos douleurs. Celles de notre condition ou celles de notre âme. « Que la politique, la politique la plus juste, la plus forte, ne se flatte pas d'accomplir, sans la religion, une telle œuvre... Il y faut une puissance plus haute que les puissances de la terre, des perspectives plus longues que celles de cette vie. Il y faut Dieu et l'Eternité. »

Si forts que soient ces motifs, si nécessaire que puisse être la religion, elle ne reprendra pas pour

cela son empire. Elle est de telle nature qu'on ne l'impose ni par la force, ni par l'intérêt. Seule elle peut s'imposer en éclairant les esprits et en touchant les cœurs.

Tant que nos contemporains suivront à son égard la même méthode, il faut renoncer à toute espérance; les mêmes causes produiront les mêmes effets; l'ignorance, l'incrédulité, la perte des mœurs, l'indifférence, la haine. Mais le jour où, plus réfléchis et plus sages, avertis par les solennelles leçons de la Providence; de l'importance de la question religieuse pour eux et pour la société, et des périls que l'ignorance leur fait courir, — ils l'étudieront, l'examineront avec la gravité et le soin qu'elle mérite, ce jour-là, on peut avoir tout espoir, la religion reprendra possession de tous.

Tertullien n'exigeait pas autre chose des payens de son temps. « La vérité, leur disait-il, ne demande point de grâce;... Etrangère ici-bas, elle sait que parmi les étrangers on trouve facilement des ennemis;... Pour le présent elle ne réclame qu'une chose, c'est qu'on ne la condamne pas sans à connaître. »

Le temps nous manque pour aborder avec le développement convenable cette question de l'étude et de la connaissance de la religion; mais après ce que nous avons dit, N. T. C. F., serait-ce trop que de demander à la loyauté, à la justice de ses adversaires d'aujourd'hui, de la connaître aussi, d'examiner sa cause avant que de la juger et de la condamner dans leur esprit, dans leur cœur, dans leurs conversations, et dans leurs écrits!

Serait-ce trop que de demander à qui-conque a l'honneur de tenir une plume, ou de parler à ses concitoyens, d'avoir étudié toute question et surtout la question religieuse avant que d'en parler; de ne pas la compromettre dans les luttes politiques, les querelles de partis et d'influence, où elle n'a rien à faire qu'à modérer et à pacifier; de ne parler jamais qu'avec respect des choses sacrées, de ne pas semer dans l'âme des simples ces doutes désolants, ces fermentations d'incrédulité, de haine, qui ne peuvent profiter qu'aux ennemis de toute société?

Qu'ils entrent dans cette voie d'examen, nous sommes assurés du résultat: Nous avons confiance dans la force divine de la religion pour vaincre les résistances. Mise en contact avec eux, elle cessera d'abord d'être une étrangère, et s'ils pénétrèrent au fond, dans son intimité, elle sera bientôt leur amie.

L'étude, l'examen pour ceux qui en sont capables; l'enseignement pour les autres, une sérieuse instruction religieuse mise à la portée de tous, proportionnée à l'âge, à l'intelligence, aux besoins de chacun: tel est donc le moyen indispensable, mais à notre avis, suffisant pour rendre à la religion son autorité.

Nous conjurons donc avec instance nos chers collaborateurs de vous fournir tous les moyens d'instruction, de multiplier les industries de leur zèle, — qui nous est connu, — pour vous y attirer, vous y intéresser, vous y retenir. A vous, N. T. C. F., de répondre à leur appel, de ne pas rendre leur zèle inutile, de ne pas regretter trop le temps que vous enlèverez à vos affaires pour le consacrer à la plus nécessaire de toutes.

Ce que nous demandons aux adversaires de la religion, ne soyez pas étonnés que nous l'exigions de vous qui êtes ses amis, qui la vénérez, et faites de ses lois la règle de votre vie. A eux d'examiner, d'étudier, de connaître pour devenir plus juste envers elle, et chrétiens; — à vous pour devenir meilleurs. Plus instruits des vérités de la religion et de ses saintes maximes, vous les comprendrez mieux et vous vous y attacherez davantage. Dans cette connaissance plus précise et plus étendue, vous trouverez une réponse aux objections et aux doutes. Votre foi s'affermira, et des convictions nettes et fortes rendront votre vertu plus éclairée, plus facile, plus solide.

En résumé, N. T. C. F., la religion mieux connue dissiperait toutes les obscurités amassées contre elle, reprendrait possession des esprits et des cœurs, y régènerait, comme c'est son droit; occuperait dans la vie, dans l'estime, le respect, la vénération et l'amour de tous, la grande place qu'elle n'eût jamais dû perdre.

Huitième. Allemand. — 1 Roussel; 2 Martelon. Enseignement secondaire spécial. Deuxième année. Anglais. — 1 Dissès; 2 David. Première année. Mathématiques. — 1 Corciade; 2 de Lagrandval. Année préparatoire. Orthographe. — 1 Lherm; 2 Moles. Le Proviseur, RICHARD.

Théâtre de Cahors. Spectacle de Jeudi 12 mars. Les Idées de M^{me} Aubray, comédie en 4 actes, d'Alexandre Dumas, fils. Le Cousin de Fanfan Benoiton, vaudeville en 1 acte.

A la demande générale. M. Choufleuri restera chez lui le..., opérette, d'Offenbach.

COUR D'ASSISES DE LA GIRONDE. Audience du 10 mars.

AFFAIRE MANO. — QUINTUPLE ASSASSINAT. LE FACTEUR RURAL. C'est aujourd'hui que commence à Bordeaux les débats de cette affaire, qui restera l'une des plus célèbres dans les annales du crime. On se rappelle ce crime épouvantable, l'assassinat de toute une famille, commis par un seul individu, le 10 avril de l'année dernière, aux environs du village de Barp, entre Bordeaux et Arcachon.

Le 10 avril, quelques habitants de Barp, appelés par deux jeunes garçons éplorés, se rendirent à la ferme de la famille Mano, aimée et estimée de tous, et composée de huit personnes: Arnaud Mano, métayer, et sa femme; leur fille Jeanne, qu'on appelait Manonine dans le pays; son mari, Jean Mano, facteur rural, surnommé Johannès; et quatre enfants, dont deux garçons, issus de ce jeune ménage.

Les habitants découvrirent le cadavre du père Mano, gisant sur le chemin, non loin de la ferme, la face contre terre, avec une plaie à la nuque indiquant que la mort avait été instantanée. Plus loin, dans la cour, deux cadavres de femmes étaient étendus: c'était la mère et la fille. La Manonine était morte, sa mère respirait encore.

Dans la maison, spectacle horrible: les deux petites filles gisaient inanimées dans leurs petits lits. De toute cette famille, seuls les deux garçons, qui avaient prévenu les habitants, avaient donc été épargnés. La justice, avertie, se rendit sur les lieux et procéda aux enquêtes. Les soupçons s'égarèrent sur un grand nombre d'individus, jusqu'à ce qu'ils s'arrêtèrent sur Jean Mano, dit Johannès, le facteur rural, fils des uns, mari et père des autres.

Jean Mano a pu prouver en quelque sorte son alibi à l'heure présumée du crime. Cependant, aux charges qui se réunissent contre Mano vient s'ajouter un incident des plus douloureux et en même temps des plus significatifs: c'est le témoignage de l'un des fils de l'accusé, de l'un des deux petits garçons qui fuyaient le Tastous, le 10 au matin, après le massacre de leurs grands parents et de leur mère. Le plus jeune de ces enfants n'a que trois ans, mais son frère en a sept. Couché avec son petit frère dans une chambre dont la porte était ouverte, il avait dû entendre ou voir. On espérait qu'il parlerait. Le 5 juillet, en effet, il raconta spontanément à un de ses camarades d'école et en présence d'autres enfants, qu'il avait entendu un cri dans la nuit et que son père était ensuite venu dans la chambre où il était avec son frère.

Interrogé aussitôt, le jeune Bernardin Mano ajouta que pendant la nuit il avait entendu ses parents se fâcher, que son père était sorti de la maison, et après lui sa grand-mère, et qu'au bout d'un peu de temps il avait entendu crier: On me tue! on me tue! A ces cris, sa mère et son grand-père étaient sortis, et il n'avait plus rien entendu. Puis son père était venu le secouer dans son lit pour voir s'ils dormaient; lui et son petit frère, et il avait ensuite disparu.

Si ce pauvre enfant n'avait pas feint de dormir, il eût été probablement assassiné avec son frère. Bernardin a fait connaître plus tard dans une importante circonstance, c'est

qu'il avait vu son père entrer dans la chambre avec un pantalon bleu à la main, qu'il avait jeté sur un coffre.

Lorsque ce malheureux enfant fut confronté avec son père, il a maintenu tous les faits de ses précédentes déclarations, mais quand il a été question de nommer l'assassin, la nature s'est révoltée en lui, et il n'a plus osé le désigner. Il appelle l'assassin l'homme; il dit qu'il se nommait Mano, comme son papa, et qu'il lui ressemblait.

Plus tard, lorsqu'il a été remis en présence de son père, que le juge d'instruction interrogeait sur des tâches découvertes sur le mur de la chambre des enfants, Johannès lui a dit: — Est-ce moi qui ait fait les tâches au mur? — Oui, répond l'enfant, quand vous portiez votre pantalon.

— C'était donc moi qui portais le pantalon? lui demandait l'accusé. — Oui, c'est vous.

Telles sont les terribles accusations dont Johannès aura à répondre devant le jury. Nous ferons connaître l'arrêt qui interviendra dans cette affaire dont les débats occuperont plusieurs audiences.

Dernières nouvelles

Versailles, 12 mars 1873, 5 h., 10 m., soir.

Les trois premiers paragraphes du dernier article ont été successivement votés. On croyait que le paragraphe relatif à la présentation d'une nouvelle loi électorale rencontrerait une assez grande opposition. Il ne s'est heureusement trouvé que 163 voix pour le repousser, ce qui prouve que le centre-gauche, abandonnant les républicains dans cette occasion, a voulu se placer sur le terrain conservateur, dans cette question capitale.

Après ce vote, M. le duc Decazes prononce un discours qui est, à vrai dire, un grand discours politique. M. le duc Decazes déclare que la trêve des partis, c'est-à-dire le pacte de Bordeaux, devra prendre fin dès que le territoire sera évacué, et qu'alors l'Assemblée abordera résolument la question du Gouvernement définitif, afin de remplir son mandat jusqu'au bout.

La gauche est très irritée de ce langage, que la droite et le centre-droit applaudissent vivement. Chacun de nous, dit M. Decazes, proposera sa solution; les uns la République, les autres la Monarchie constitutionnelle.

M. Decazes se refuse, sur ces graves questions, à laisser au gouvernement l'initiative de la présentation des projets sur la transmission des pouvoirs.

M. le duc de Broglie répond à M. Decazes au nom de la commission des Trente, Il ne croit pas que l'initiative laissée au gouvernement pour la présentation de ce projet spécial gêne en quoi que ce soit la liberté de l'Assemblée. Cette initiative ne peut dicter sa conduite à l'Assemblée, qui s'est réservée le pouvoir constituant, et qui vient de renouveler ses affirmations.

Cette réponse de M. de Broglie n'est pas jugée suffisante par un grand nombre de députés, et notamment par deux de vos députés du Lot, MM. de Lamberterie et Pagès-Duport, qui avaient jusqu'ici voté avec la commission, et qui se sont séparés d'elle sur ce point, quand la transaction leur a paru dangereuse. Les absentions ont été nombreuses, ainsi que la minorité obtenue par M. Decazes.

L'ensemble de la loi va être adopté dans quelques minutes.

Dépêche Télégraphique.

Versailles, 13 mars, 11 heures 50 minutes, matin.

La discussion du projet de la commission des Trente n'est pas encore terminée.

Le discours d'ouverture de l'Empereur d'Allemagne au Parlement prussien fait prévoir l'évacuation anticipée du territoire français.

Malgré le bruit persistant de la maladie de M. Thiers, les journaux affirment ce matin que sa santé est complètement rétablie et qu'il a besoin seulement d'un peu de repos.

Bourse de Paris.

Paris, 13 mars 1873, soir. Rente 3 p. 100 56,40 — 4 1/2 p. 100 79,75 — 5 p. 100 90,35 — 5 p. 100 88,70

Annonces

ETUDE de M^e DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS.

En vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Cahors, en date du cinq mars courant, dûment enregistré et par exploit de Duc, huissier, en date du douze mars aussi courant, Marie Simonet, sans profession, épouse de Pierre Carles, habitante et domiciliée de la commune de Duravel, a formé devant le tribunal civil de Cahors, une demande en séparation de biens contre ledit Pierre Carles, son mari, propriétaire, habitant et domicilié de ladite commune de Duravel.

Elle a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué. Pour extrait certifié véritable. Cahors, le treize mars mil huit cent soixante-treize. L'avoué poursuivant, DELBREIL.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscière Du Barry, de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Aucune maladie ne résiste à la douce Revalscière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine, ni purgés, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc. Le grand explorateur scientifique, docteur Livingstone, en faisant son rapport à la Société géographique de Londres sur son voyage en Afrique, dit: « Les habitants de la province d'Angola paraissent jouir d'une félicité élyséenne; ils n'ont besoin ni de médecin, ni de drogues, leur nourriture principale étant la Revalscière que Du Barry a introduite en Europe; ils sont parfaitement exempts de maladies; la phthisie, scrofules, cancers, fièvres, constipations, diarrhée, etc., leur sont complètement inconnus, ainsi que la petite vérole, rougeole, etc. »

Cura n^o 62,845. Ercainville (Seine-Infér.), 27 nov. Je souffrais depuis trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalscière Du Barry, et je m'en trouve très bien. Je dors maintenant très bien et respire facilement.

BOULEAU, curé. Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalscière, qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalscière Chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinol, pharmacien, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0. — Emissions au pair d'Obligations communales. 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n^o 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 %, rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr. Pour tous les extraits et articles non signés A. La Jout

LYCÉE DE CAHORS. Compositions du 17 au 22 février 1873. Mathématiques élémentaires. Travaux graphiques. — 1 Rozières; 2 de Colomb. Philosophie. Histoire et géographie. — 1 Deloncle; 2 Cayla. Mathématiques préparatoires. Travaux graphiques. — 1 Laval; 2 Peyrissat. Rhétorique. Mathématiques. — 1 Reynes; 2 Barbier. Second. Anglais. — 1 Imberty; 2 Rives. Troisième. Mathématiques. — 1 Dentraygues; 2 Icos. Quatrième. Histoire et géographie. — 1 Girardeau; 2 Labro. Cinquième. Thème latin. — 1 Castagné; 2 Grépon. Sixième. id. — 1 Nouvelles; 2 Bertrand. Septième. Allemand. — 1 Verdy; 2 Lapouble.

75 pour cent d'économie
PLUS DE PRESSES A COPIER !!
 Plus d'encre communicative, plus de boîtes à timbre humide, plus de mouillure.
Exposition Universelle de Paris, 1867 (médaille d'honneur).

NOUVEAU SYSTÈME A COPIER SANS PRESSE
 Complet avec la copie de lettres de 500 pages. 6 fr.

LIBRAIRIE PAPETERIE

CALMETTE, fils,

Maison de Folmont, boulevard Nord, à Cahors,

SEUL PRIVILÉGIÉ A CAHORS, POUR LA VENTE.

ANNUAIRE

DÉPARTEMENTAL

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

JOURNAL DU LOT

POUR L'ANNÉE

1873

PRIX : 1 FR.

Par la poste : 1 fr. 40.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS LES

BUREAUX DU JOURNAL

A CAHORS

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.
 Prix de la boîte : 1 fr. 50.
 Dépôt à Paris, 26, r. des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES
 PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

Et dans les bureaux du Journal du Lot.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

SUCCESSION DE MARIE MILLERAT

Maison Izarn, boulevard Sud

Bouquets d'église et de fête votive. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. — Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. — Grand dépôt de Couronnes immortelles. — Le Magasin est situé maison Izarn, en face le café Ferran.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

LES OBLIGATAIRES

DES HALLES ET MARCHÉS DE NAPLES, sont convoqués le 18 mars courant, à deux heures, salle Lemardelay, rue Richelieu, 100, Paris. Examen de leur situation et de la Société, mesures à prendre. Adresser les numéros de titres (avec pouvoir si on désire être représenté) au Comptoir des Coupons, 10, place de la Bourse, Paris.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nouvellement construite, élégante et solide, composée de cinq appartements au premier, Caves et Greniers suffisants, Fontaine et Puits, Ecurie et Remise, ornée d'un Jardin anglais et reposant sur un enclos de première qualité, ayant cinquante-six ares d'étendue, séparée de la rivière de Lot par un chemin de grande communication, à quelques mètres de Luzech, chef-lieu de canton et du village de St-Vincent, et à deux kilomètres de la station de Parnac, près Cahors.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Frédéric BERCEGOL, notaire à Albas.

Facilités pour le paiement.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

TRAITÉ GÉNÉRAL

DES

PHOSPHATES DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR

M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix : 5 fr.

On demande dans les villes et les campagnes, des représentants pour un article spécial de première utilité.

Toute personne active, homme ou dame, pourra, dans ses loisirs, se faire de 8 à 10 francs par jour. S'adresser franco à M. G. et C^e, case 143, à la Chaux-de-Fonds (Suisse). Affranchissement de 30 centimes.



Mal de dents

Guérison instantanée par la **Pyréthrine Lahaussouis**.
 1 franc 50 le flacon.
 Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.